



Fondation
Nature
& Découvertes

sous l'égide de la Fondation de France



BIODIVERSITÉ EN DANGER

DES CONSTATS À L'ACTION

Dates d'examen des dossiers de candidature

Les dossiers complets peuvent être soumis aux deux sessions annuelles du Comité de la Fondation Nature & Découvertes sur la période de l'appel à projets. Les dates de dépôt des dossiers sont les 15 février et 14 août 2005 et 2006. Les sessions du Comité de la Fondation ont lieu dans les trois mois qui suivent ces dates.

Comment répondre à cet appel à projets ?

Pour obtenir un dossier de candidature, remplissez le formulaire à votre disposition sur le site Internet de Nature & Découvertes : www.natureetdecouvertes.com

Vous pouvez également obtenir des renseignements par l'intermédiaire de nos guides Réseau vert, relais locaux de la Fondation dans votre magasin habituel, ou contacter le siège de la Fondation :

David Sève ou Sandrine Ferry

Tél. : 01 39 56 73 63 - Fax : 01 39 56 70 74

E-mail : fondation@nature-et-decouvertes.com

Le siège social et l'entrepôt Nature & Découvertes sont certifiés selon la norme ISO 14001 pour le respect de l'environnement.

Membre de l'
UICN
l'union mondiale pour la nature

Collection Communication - Papier recyclé blanchi sans chlore - Photo © Conservatoire vivant d'Analié (CNA)
M. Ribette - F. Grebot - C. Péluy - L.M. Préau - O. Peyre - Arthus - 0305 - CPO 0153010000



Appel à projets 2005-2006

**Actions militantes, protection, sensibilisation
et éducation à l'environnement.**

**Dates limites de retour des dossiers de candidature
15 février et 14 août 2005 et 2006.**

BIODIVERSITÉ EN DANGER

DES CONSTATS À L'ACTION

Actions de protection et de pédagogie engagées

La Fondation Nature & Découvertes soutient des projets pour contribuer à la protection et à la connaissance de la nature sauvage. En 11 ans, elle a financé 580 projets d'associations pour un montant global de 3 400 000 €.

POURQUOI UNE FONDATION ?

Depuis sa création, Nature & Découvertes s'engage, au travers de sa charte, à :

- assurer la satisfaction de ses clients, proposer un accompagnement pédagogique pour mieux connaître la nature,
- contribuer à la protection de l'environnement,
- développer l'entreprise sur une base durable et profitable.

Pour engager ses convictions sur le terrain, l'entreprise a créé, en 1994, une fondation qui, sous l'égide de la Fondation de France, œuvre pour la protection et la connaissance de la nature sauvage. Pour mener à bien cette mission, Nature & Découvertes alloue 10 % de ses bénéfices annuels à sa Fondation : cela représente un budget de 624 000 euros en 2004 et près de 80 projets financés.

POURQUOI UN APPEL À PROJETS ?

L'appel à projets permet à la Fondation de mobiliser les associations sur des enjeux prioritaires, donner des pistes pour agir concrètement et apporter un soutien efficace aux associations actives sur le terrain.

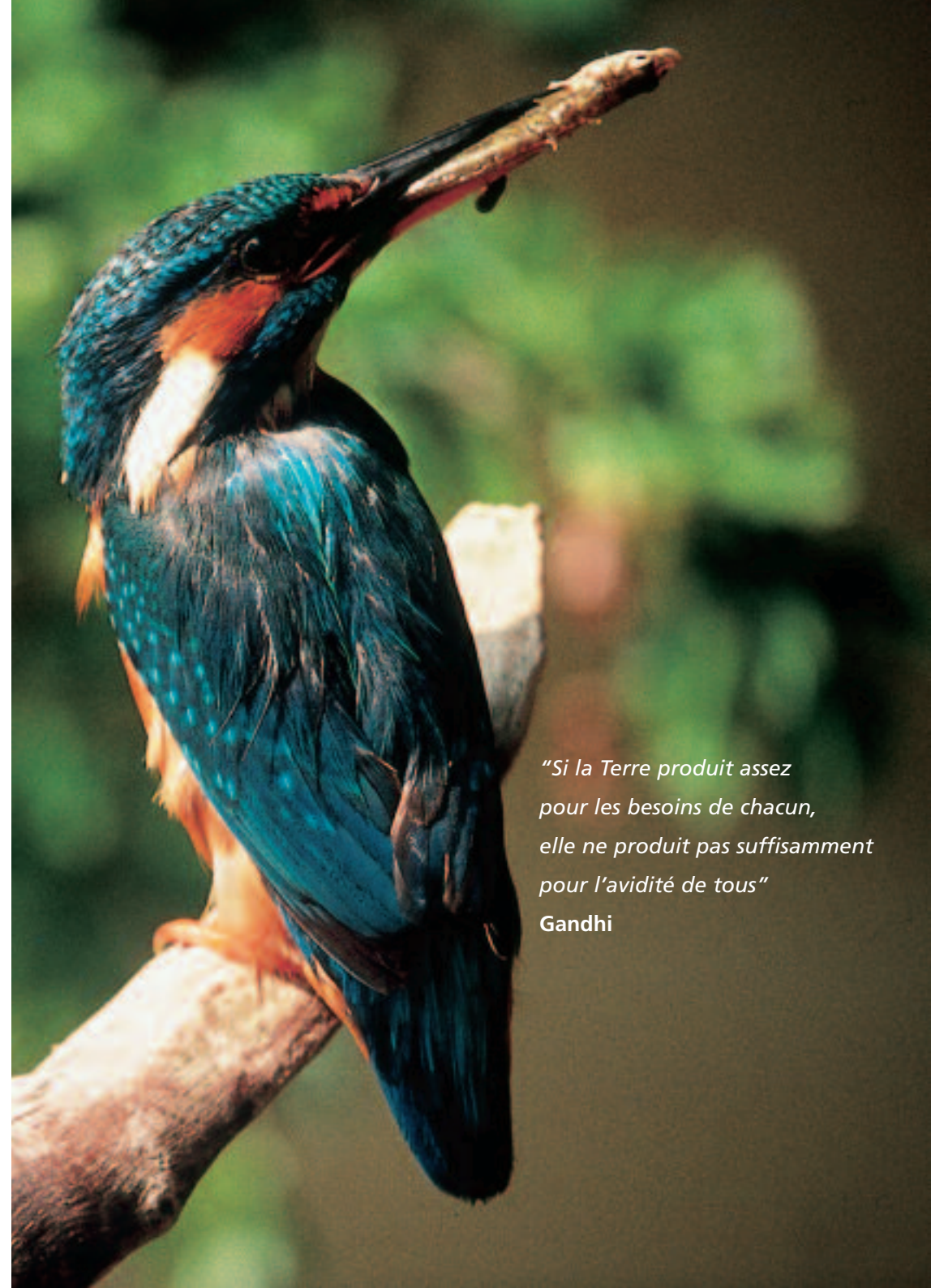
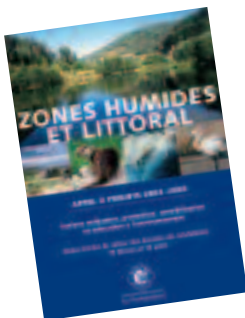
à projets de la Fondation, avait permis de financer 38 projets. Deux ans après, "Zones humides et littoral" a permis d'en soutenir plus de 90 !

Le Comité de la Fondation a donc choisi de proposer pour 2005-2006 un 3ème appel à projets sur une problématique actuelle majeure : la diversité biologique.

Pour donner un élan fort à cet appel, la Fondation Nature & Découvertes s'engage à soutenir les associations à hauteur de 1 million d'euros pendant la période 2005-2006.

La Fondation s'appuie sur un comité d'experts qui examine les projets et choisit les thèmes des appels à projets.

En 2001-2002, "Insectes en danger", le 1er appel



"Si la Terre produit assez pour les besoins de chacun, elle ne produit pas suffisamment pour l'avidité de tous"

Gandhi

QUEL EST L'ENJEU ?

Consacrée au Sommet de la Terre de Rio, en 1992, la **biodiversité représente l'extraordinaire variété du vivant sur notre planète**. Elle joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des systèmes naturels qui fournissent de multiples biens et services essentiels à la survie de l'humanité.

Les dernières listes rouges de l'UICN (Union mondiale pour la nature), révisées chaque année selon l'état des connaissances et l'évolution des populations, montrent que 7 266 espèces animales et près de 34 000 espèces végétales, soit dans ce dernier cas plus d'1 plante sur 8, sont menacées dans le monde. Le taux d'extinction actuel des espèces serait environ 1 000 fois supérieur au taux d'extinction naturel.

Les États se sont engagés à prendre des mesures pour la conservation de la biodiversité. Ils se sont fixés comme objectif de réduire significativement le déclin de la biodiversité d'ici 2010.

La France avec ses collectivités d'Outre-Mer est présente sur deux continents et trois océans. Elle occupe ainsi une place unique

au monde en matière de richesse et de densité de sa biodiversité. Sa responsabilité est donc immense, tant sur ses propres territoires que dans le cadre de son action européenne, francophone et internationale.

À l'heure actuelle, donner à la biodiversité la reconnaissance qu'elle mérite dans nos échelles de valeurs, améliorer notre savoir sur le monde du vivant, encourager les jeunes générations à la découverte du monde de la nature, sensibiliser et mobiliser chaque citoyen dans ses activités, ses loisirs et son environnement quotidien sont des actions prioritaires !

La conservation de la biodiversité n'est donc pas l'affaire des seuls spécialistes. Il est impératif pour chacun d'entre nous de changer d'attitude pour être à la hauteur des enjeux actuels.

QUELLES PRIORITÉS POUR LA FONDATION ?

Dix ans d'actions centrées sur la protection de la nature sauvage aux côtés des associations ont permis au Comité de la Fondation de se forger une solide expérience sur les projets liés à la biodiversité et ont permis la conservation de la biodiversité en France.

Mais les défis restent immenses. En particulier en Outre-Mer et en Afrique francophone qui sont les deux zones géographiques d'intervention de la Fondation en complément de son action en France métropolitaine.

Par ailleurs, nous constatons que les actions inscrites dans un travail en réseau sont souvent plus riches et plus déterminantes, car elles permettent de mutualiser les connais-

sances. C'est la raison pour laquelle la Fondation leur donnera la priorité dans cet appel à projets.

Enfin les projets associatifs impliquant différents types de partenaires (associations, collectivités locales, services de l'État, usagers des sites...) **correspondent à une démarche que la Fondation souhaite promouvoir** pour contribuer à une mobilisation plus large des acteurs.

UN LARGE CHAMP D'ACTION !

Associations, vous êtes invitées à nous faire des propositions concrètes d'actions, de protection, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Pour vous aider à nous faire des propositions concrètes, les membres du Comité ont identifiés des thèmes qui leur semblent particulièrement d'actualité à ce jour :

► Les espaces cultivés

Les projets devront promouvoir en particulier une agriculture respectueuse et moderne, alternative à l'agriculture intensive.

Exemples de propositions attendues :

- > Diffusion de supports vulgarisés sur des techniques oubliées ou innovantes.
- > Aide concrète à des agriculteurs "pionniers" adhérents d'un réseau.
- > Action de sensibilisation ou de formation des agriculteurs à la biodiversité.
- > Veille informative sur les OGM, les pesticides et produits agricoles chimiques.
- > Promotion et information sur l'utilisation de semences ou plants de terroir.
- > Action concrète impliquant des enfants ou des jeunes autour du thème de la biodiversité cultivée (découverte de plantes oubliées, réhabilitation de plantes messicoles...).

► La nature de proximité

Par nature de proximité, on entend surtout la nature en ville et la nature dite "ordinaire" comme les espaces verts, les bords de routes, les jardins de particuliers.

Exemples de propositions attendues :

- > Information du grand public sur le rôle et la fragilité de cette nature familière.
- > Action de sensibilisation et de formation des services verts dans les villes.
- > Action concrète impliquant des enfants ou des jeunes sur le thème de la nature de proximité
- (enquête, campagne d'information, micro aménagements...).
- > Diffusion d'un outil pédagogique national de référence sur ce thème.
- > Création de jardins pédagogiques valorisant la place de la nature en ville.

► Les milieux extrêmes ou isolés

Ces milieux, encore peu fréquentés, étaient relativement protégés jusqu'à une époque récente. Aujourd'hui, la modernité les rend accessibles et très vulnérables. Il s'agit par exemple des îles, des falaises, de la haute montagne, du littoral sous-marin, des tourbières... en France mais aussi en Outre-Mer, zone particulièrement concernée par cette problématique.

Exemples de propositions attendues :

- > Inventaire et recensement de la valeur patrimoniale de ces milieux.
- > Action de protection ou de gestion de ces milieux.
- > Acquisitions ou locations à long terme d'un site.
- > Action de surveillance de sites avec sensibilisation des usagers.
- > Chantier d'aménagement ou de réhabilitation de ces milieux impliquant des enfants ou des jeunes volontaires.

► Les corridors écologiques

Suite à la fragmentation des milieux naturels par l'homme, il devient nécessaire de favoriser la création ou la protection de couloirs de biodiversité pour maintenir ou rétablir le fonctionnement des milieux et la circulation des espèces.

Exemples de propositions attendues :

- > Sensibilisation et vulgarisation de cette notion auprès d'un large public.
- > Action concrète pour la préservation de corridors écologiques (haies, lutte contre "l'artificialisation" des bords de cours d'eau, de routes ou de voies ferrées) ou la création de lieux de passage pour la faune.
- > Chantier d'aménagement ou de réhabilitation de corridors écologiques impliquant des enfants ou des jeunes (plantation de haies, ensemencement de talus...).

Outre les actions portant sur les habitats, la Fondation veut aussi s'investir plus particulièrement sur les espèces menacées, d'autant plus si elles sont mal connues ou "mal aimées", et les espèces communes en déclin.

Exemples de propositions attendues :

- > Action de lobbying pour la révision du statut des animaux sauvages.
- > Action de sauvegarde, de suivi ou d'inventaire d'une espèce.
- > Sensibilisation de l'impact de la dégradation des habitats sur les espèces.
- > Promotion des espèces mal connues auprès de la population.
- > Réhabilitation des animaux dits : "mal-aimés" ou des petits animaux.
- > Lutte contre la mode des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) et le commerce d'animaux sauvages.
- > Action de sensibilisation ou de prévention à destination de publics ciblés sur l'impact des espèces invasives.

RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

- Les projets doivent être proposés par des associations loi 1901
- Les projets doivent se dérouler en France métropolitaine, dans les collectivités françaises d'Outre-Mer ou en Afrique francophone
- Les projets concernent principalement les espèces et leurs habitats mais pourront toucher la biodiversité au sens large (sont exclus le patrimoine bâti, l'astronomie, la géologie, les énergies renouvelables et le recyclage des déchets)
- Les projets correspondent impérativement à des investissements durables (et non des projets événementiels comme les festivals, rencontres, classes vertes...)



Membres du Comité de la Fondation Nature & Découvertes

- François Lemarchand, Fondateur de Nature & Découvertes et Président du Comité.
- David Sève, Directeur de la Fondation.
- Le Président de la Fondation de France ou son représentant.
- Martine Bigan, Ministère de l'Écologie et du développement durable, direction de la nature et des paysages.
- Fabien Chenel, Responsable des activités naturalistes et pédagogiques de Nature & Découvertes.
- Laurence Esclapez, Administratrice du GRAINE Languedoc-Roussillon.
- Guy Jarry, Directeur adjoint du Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux au Muséum national d'histoire naturelle.
- François Lenormand, Vice-Président de la Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature.
- François Letourneux, Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres de 1992 à 2004.
- Frédéric Lisak, Éditeur, journaliste-auteur spécialisé dans l'environnement.
- Sébastien Moncorps, Directeur du Comité français de l'Union mondiale pour la nature (UICN).
- François Moutou, Président de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères.
- Catherine Perrin, Chef de service rédaction à Terre Sauvage.
- Bernard Thiebaut, Biologiste en sylviculture et génétique des populations.
- Deux représentants de l'entreprise Nature & Découvertes.
- Un nouveau membre va venir enrichir le Comité dans le cadre de cet appel à projets.